



Les Amis de la Terre Côte d'Or
2, rue des corroyeurs
Maison des associations - boîte H7
21068 Dijon Cedex
cotedor@amisdelaterre.org
06 95 12 10 53

Dijon, le 22 janvier 2025

à l'attention de :

Jean-Jacques Coiplet, Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté
François Rebsamen, Président de Dijon Métropole
Paul Mourier, Préfet de Côte-d'Or
Jean-François Dodet, Maire de Saint Apollinaire

Copie à la presse

Copie au Service Départemental d'Incendie et de Secours

Objet : Interpellation sur le danger potentiel dû à l'amiante dans l'ancien bâtiment de la CARSAT à Saint-Apollinaire

Messieurs,

Nous vous écrivons au sujet du potentiel danger que représente l'ancien bâtiment de la CARSAT situé dans la zone d'activité Cap Nord à Saint-Apollinaire. Vous le savez certainement, ce bâtiment est amianté. De ce fait, il représente un danger potentiel évident pour la santé.

Nous avons noté plusieurs éléments qui nous interpellent et nous souhaitons connaître votre positionnement et votre avis sur divers points :

* Nous avons pu constater que le bâtiment est accessible par n'importe qui. Il n'y a pas de barrière pour empêcher d'y accéder, pas de signalisation sur le danger de la présence d'amiante, pas de vigile. A tel point que des vidéos d'URBEX (exploration urbaine, pratique consistant à visiter des lieux construits et abandonnés par l'homme ou inaccessibles au public) prises par des jeunes sont présentes sur le réseau Instagram. De plus, plusieurs murs ont été tagués, attestant de passage fréquent de personne sur ce site à risque.

* Tout comme la presse locale, nous avons pu constater que le bâtiment est totalement dégradé. Il a été récemment vandalisé : élimination des fenêtres permettant l'entrée de l'air et de l'eau à l'intérieur, détérioration de faux plafonds, disparition des câbles en cuivre, disparition du moteur de l'ascenseur, suppression des barrières de sécurité du toit (celles restantes n'ont plus de boulons, toute personne s'appuyant dessus se retrouvera 5 étages plus bas...),... Il est évident que tout cela a été réalisé sans aucune mesure de protection vis à vis de la présence d'amiante dans le bâtiment. Nous avons repéré des flocages de plafond, qui sont des matériaux dits de "liste A", à savoir qu'ils peuvent libérer des fibres d'amiante du seul fait de leur vieillissement et de leur dégradation. Les travailleurs qui ont procédé à ce "démantèlement" ont-ils pu consulter le Dossier Technique Amiante avant d'intervenir ? Nous connaissons tous ces images de bâtiments calfeutrés par des bâches étanches lors de travaux de désamiantage et les combinaisons de type scaphandre des travailleurs. Le reportage de France 3 Bourgogne de 2015 (<https://www.youtube.com/watch?v=OGhEP3qJdZl>) montre quelques images de ce calfeutrage qui avait visiblement commencé, mais qui a totalement disparu aujourd'hui.

* Nous avons appris que les employés des sociétés de Cap Nord travaillant autour du bâtiment sont inquiets pour leur santé à cause de la présence d'amiante dans ce bâtiment. A notre connaissance, rien n'a été entrepris pour les rassurer, notamment par l'analyse de l'air et de sols à proximité afin de déterminer la présence ou non d'amiante. N'est-il pas de votre devoir de vérifier qu'il n'y a pas mise en danger de la vie d'autrui ?

* Nous avons appris qu'un petit local situé sur le terrain en question, à proximité du bâtiment amianté, a été incendié samedi 11 janvier. Les pompiers sont intervenus pour l'éteindre. Que se passerait-il si c'était le bâtiment amianté qui prenait feu ? Les pompiers interviendraient-ils tout de même malgré la présence d'amiante ? Quid du danger des fumées pour la population de la métropole ? Un vent d'est enverrait la fumée directement au-dessus de Dijon...

Nous rappelons que la sécurité incendie dans le cadre d'une commune englobe un ensemble de réglementations et de pratiques visant à prévenir l'apparition des incendies sur le territoire administré et le cas échéant, à en minimiser les conséquences. Elle se matérialise par une série de mesures préventives, telles que l'installation d'équipements de détection et de lutte contre le feu, la mise en place de plans d'évacuation et la formation des résidents et du personnel communal. Quelles mesures préventives sont actuellement appliquées pour ce bâtiment ?

Messieurs, ces quelques éléments montrent que ce bâtiment est un danger environnemental et sanitaire évident. Pourquoi rien n'est fait pour éviter le pire ?

Nous souhaiterions que vous répondiez à nos questions et souhaiterions savoir ce que vous comptez faire.

Veillez agréer Messieurs notre volonté de protéger l'environnement et les habitants où qu'ils soient.

Les Amis de la Terre Côte-d'Or